
Communiqué

2-3248

PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

LE CANADA, LE QUÉBEC ET LES PREMIÈRES NATIONS AU QUÉBEC S'ENTENDENT SUR UN CADRE TRIPARTITE HISTORIQUE POUR L'AIDE À L'ENFANCE

KAHNAWAKE (QUÉBEC), LE 25 AOÛT 2009 – Des représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ont fait l'annonce aujourd'hui d'un cadre historique pour les services à l'enfance et à la famille des Premières nations au Québec.

Étaient présents à cette occasion l'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, M. Pierre Corbeil, ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, M^{me} Lise Thériault, ministre déléguée aux Services sociaux du Québec, ainsi que M. Gilbert Dominique, chef de la communauté de Mashteuiatsh, au nom de M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

« L'annonce d'aujourd'hui témoigne des bonnes relations professionnelles qui se nouent de plus en plus au Québec, a déclaré le ministre Strahl. Les enfants sont l'avenir même des communautés des Premières nations au Québec : cette annonce donne la preuve de notre engagement commun à améliorer les conditions de vie des enfants et des jeunes des Premières nations. Notre gouvernement est fier de signer le quatrième accord de ce genre. Le Québec se joint à l'Alberta, à la Nouvelle-Écosse et à la Saskatchewan, qui ont toutes signé un accord tripartite historique avec nous. »

Le cadre conclu avec le Québec et les Premières nations au Québec entraînera le versement de 59,8 millions de dollars sur cinq ans en vue d'appliquer une approche améliorée axée sur la prévention, en ce qui a trait aux services à l'enfance et à la famille des Premières nations dans les réserves du Québec.

« Lors du forum socioéconomique de Mashteuiatsh, le gouvernement du Québec s'était engagé à travailler à l'amélioration des conditions de vie des Premières Nations du Québec. Aujourd'hui, grâce au concours du gouvernement fédéral et à une collaboration remarquable entre tous les partenaires, nous sommes fiers de voir que l'engagement visant à renforcer les services à la famille et à l'enfance dans les communautés sera concrétisé », ont déclaré les ministres Thériault et Corbeil.

L'annonce du cadre tripartite dans cette province, qui vient s'ajouter aux cadres déjà conclus avec l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, signifie que le nouveau modèle de prévention est désormais mis en application dans les communautés des Premières nations de quatre provinces et couvre ainsi près de la moitié des enfants des Premières nations au Canada.

Selon le Chef de la communauté de Mashteuiatsh, M. Gilbert Dominique, représentant de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) : « Cet investissement est fort apprécié de la part des Premières Nations du Québec et nous devons remercier l'APNQL, la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), Affaires indiennes et du Nord Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour leur travail intensif, échelonné sur plusieurs mois, dans ce dossier prioritaire pour nos enfants. Les besoins sont criants et il est urgent de rapidement tout mettre en œuvre, car nous attendons ce montant depuis fort longtemps. Nous espérons maintenant pouvoir reprendre activement nos pourparlers avec le gouvernement du Québec afin qu'il nous donne le temps de nous organiser concernant les projets de vie permanents. Merci aux deux paliers de gouvernements, c'est un bon départ », a-t-il ajouté.

En 2007, Affaires indiennes et du Nord Canada a repensé son approche envers les services à l'enfance et à la famille et lancé une approche améliorée axée sur la prévention, qui veillera à ce que davantage d'enfants et de parents des Premières nations reçoivent l'aide voulue pour éviter les crises de nature à provoquer des interventions et l'éclatement de la famille.

« L'annonce d'aujourd'hui démontre que les Premières nations participent au Plan d'action économique du Canada », a souligné le ministre Strahl. En vertu du Plan d'action économique du Canada, une somme de 20 millions de dollars sur deux ans a été accordée pour mettre en œuvre des changements concrets dans la prestation des services à l'enfance et à la famille dans les réserves partout au Canada.

- 30 -

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Cabinet du ministre

Cabinet de l'honorable Chuck Strahl
(819) 997-0002

Relations avec les médias

Affaires indiennes et du Nord Canada
(819) 953-1160

Gouvernement du Québec

Hélène Sauvageau

Attachée de presse

Cabinet du ministre responsable des Affaires autochtones

(418) 646-9131

Harold Fortin

Attaché de presse

Cabinet de la ministre déléguée aux Services sociaux

(418) 266-7181

Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

Alain Garon

Agent de communication

(418) 956-5720